



Normes tenant compte des questions de genre

Lignes directrices à l'intention
des comités techniques ISO et IEC

iec.ch
iso.org



Normes tenant compte des questions de genre: lignes directrices à l'intention des comités techniques ISO et IEC

1. Introduction

Le 19 mai 2019, l'ISO et l'IEC ont signé la **Déclaration de la CEE-ONU sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre**, et se sont engagées à veiller à la prise en compte des questions de genre dans les normes qu'elles développent ainsi qu'au niveau de leurs processus de normalisation. La Déclaration de la CEE-ONU reconnaît que les normes actuelles sont moins adaptées aux femmes qu'elles ne le sont pour les hommes. Elle encourage en outre les organisations élaboratrices de normes de tous types à élaborer des normes tenant compte des questions de genre (*Gender Responsive Standards* [GRS]) et à parvenir à une représentation équilibrée des sexes au niveau de leur environnement de normalisation. La Déclaration de la CEE-ONU et sa mise en œuvre visent à fournir un cadre pratique aux organismes de normalisation œuvrant pour que les normes qu'ils élaborent et le processus d'élaboration des normes qu'ils suivent tiennent compte des questions de genre.

Cette Déclaration s'inscrit dans le cadre de l'**Initiative de la CEE-ONU sur les normes tenant compte des questions de genre**. Lancée en 2016, cette initiative repose sur trois objectifs : (i) renforcer l'utilisation des normes et réglementations techniques en tant qu'outils puissants pour atteindre l'ODD5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) ; (ii) intégrer une perspective de genre dans l'élaboration des normes et réglementations techniques ; et (iii) établir des indicateurs et critères de genre qui pourraient être utilisés pour l'élaboration des normes.¹

En réponse à la Déclaration de la CEE-ONU, et dans le cadre de leurs plans d'action pour l'égalité des sexes et plans en faveur de la diversité, l'ISO et de l'IEC collaborent sous la direction d'un Groupe consultatif stratégique mixte (JSAG) afin d'élaborer des lignes directrices visant à aider les comités techniques à s'assurer que les normes qu'ils développent tiennent bien compte des questions de genre.

¹ Déclaration de la CEE-ONU sur les normes et l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre, https://unece.org/DAM/trade/wp6/AreasOfWork/GenderInitiative/UNECEGenderDeclaration_French.pdf

Les présentes lignes directrices ont pour but de mettre en lumière un certain nombre de considérations et questions importantes auprès des normalisateurs et de l'ensemble des comités techniques (TC, SC, PC, SyC) et groupes de travail (WG) afin de les aider à s'assurer que les normes qu'ils élaborent tiennent compte des questions de genre. Étant donné l'ampleur et la portée de la normalisation, il n'existe pas de solution universelle pour s'assurer qu'une norme tient bien compte de ces questions. C'est pourquoi les présentes lignes directrices s'inscrivent dans la première série de supports de formation, de politiques techniques et de communications sur les GRS élaborés conjointement par l'ISO et l'IEC.

Bien que facultatif, le recours aux présentes lignes directrices et au formulaire d'évaluation sur les GRS joint à ces dernières est fortement recommandé pour toute norme impliquant une interaction avec des personnes.

2. Qu'entend-on par « normes tenant compte des questions de genre » (GRS) ?

Les normes tenant compte des questions de genre sont élaborées en tenant compte de l'incidence du genre sur le contenu, les exigences et l'application des normes. Elles contribuent à s'assurer que les besoins, le vécu et les préoccupations des femmes et des hommes sont pleinement pris en compte au moment de la conception et de l'utilisation du produit, processus ou service faisant l'objet de travaux de normalisation. En résumé, **la prise en compte des spécificités hommes-femmes dans une norme signifie que la norme en question rend compte d'une certaine compréhension des différences physiques et des rôles sexo-spécifiques, et qu'elle répond aussi bien aux besoins des femmes qu'à ceux des hommes.**

Les GRS englobent à la fois le sexe et le genre. Les normalisateurs doivent ainsi prendre en compte les réalités biologiques, ainsi que les constructions sociales et culturelles définissant les rôles / attentes à l'égard des femmes et des hommes. Les dimensions biologiques comme les dimensions sociales et culturelles ont une incidence qu'il convient de prendre en compte dans les normes.

Les lignes directrices de la CEE-ONU relatives à l'élaboration de GRS précisent par ailleurs que « pour démontrer le rôle joué par le sexe ou le genre sur une norme particulière, on peut prendre l'exemple des fourneaux ». En 2018, dans le cadre d'une collaboration avec la Global Alliance for Clean Cookstoves, l'ISO a publié de nouvelles lignes directrices sur les fourneaux afin de les rendre plus sûrs et plus efficaces.²

² ISO, Publication d'un nouveau rapport technique pour des fourneaux propres, 2018

« Les fourneaux alimentés par des combustibles solides (charbon, déjections animales, etc.) ou du kérosène sont en grande partie responsables de la pollution de l'air intérieur. On estime que, chaque année, 3,8 millions de personnes meurent prématurément en raison de la pollution de l'air intérieur.³ Les femmes et les enfants sont touchés de manière disproportionnée par la pollution de l'air à l'intérieur des habitations.⁴ En raison de normes culturelles fondées sur le genre, les femmes consacrent souvent plus de temps à la préparation des repas, de sorte qu'elles sont plus exposées aux polluants nocifs. En outre, des recherches ont montré que, du fait de différences biologiques, la pollution nuit davantage à la santé des femmes qu'à celle des hommes.⁵ S'agissant des fourneaux, les différences entre les sexes et les genres rendent les femmes plus vulnérables ».⁶

3. Quel est votre rôle en tant que normalisateur dans l'élaboration de GRS ?

Collectivement, les équipes chargées de diriger les TC / SC / PC / SyC / WG jouent un rôle important dans la définition de l'axe / du champ d'application des normes et l'orientation du processus d'élaboration. Si celles-ci ont un rôle particulièrement important à jouer pour s'assurer que les normes tiennent compte des questions de genre, c'est en fin de compte l'ensemble des personnes impliquées dans le processus d'élaboration des normes qui participent à la prise en compte de la problématique du genre dans les normes tout au long du processus de normalisation. Une évaluation préliminaire au stade proposition sur la base du formulaire joint en annexe, ainsi qu'une évaluation en continu de toute différence d'impact d'une norme donnée sur les femmes et les hommes tout au long du processus d'élaboration et de révision, idéalement sur la base de données ventilées par sexe, contribuent à faire en sorte que les avantages de la normalisation bénéficient autant aux femmes qu'aux hommes.

³ OMS, Pollution de l'air à l'intérieur des habitations et santé, 2018

⁴ OMS, Pollution de l'air à l'intérieur des habitations et santé, 2018

⁵ Clougherty J. E. (2010). A growing role for gender analysis in air pollution epidemiology. Environmental health perspectives, 118(2), 167-176. <https://doi.org/10.1289/ehp.0900994>

⁶ https://unece.org/sites/default/files/2022-12/ECE_TRADE_472F.pdf

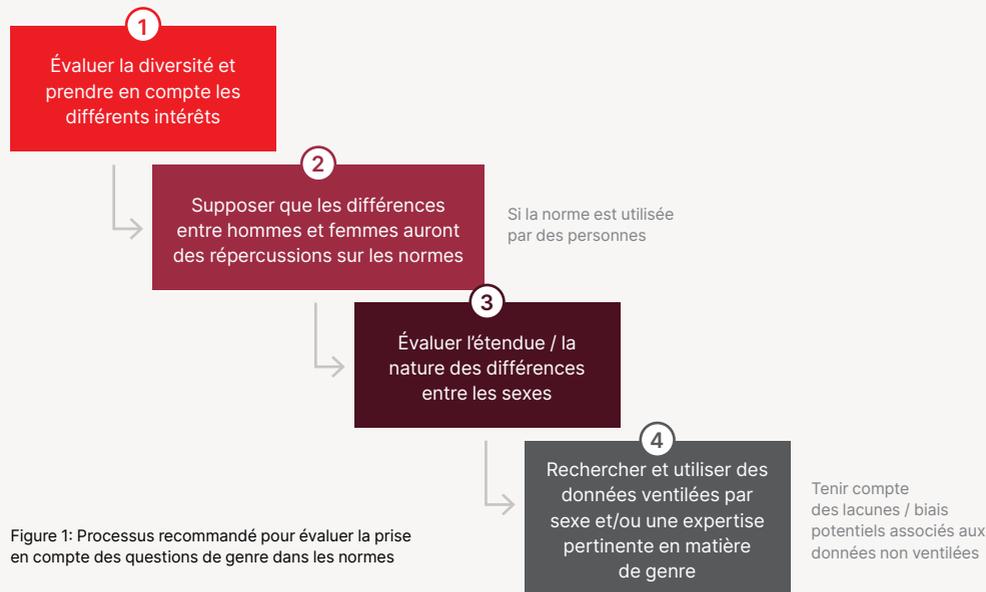


Figure 1: Processus recommandé pour évaluer la prise en compte des questions de genre dans les normes

PREMIÈREMENT, évaluer la diversité des points de vue au sein du TC / SC / PC / SyC / WG, prendre en compte les différents intérêts au sein du groupe de rédaction

DEUXIÈMEMENT, partir du principe que, du fait des spécificités de chaque sexe, cela AURA une incidence sur la norme

Pour s'assurer que les normes tiennent compte de la dimension de genre, il est indispensable de partir du principe qu'il existe des différences entre les hommes et les femmes et que cela aura des répercussions sur la norme en cours d'élaboration. Ce postulat est essentiel pour déterminer si une norme fonctionne, produit les effets escomptés et/ou si son incidence sera ou non la même pour les femmes et pour les hommes. Lorsque les différences potentielles entre les sexes sont comprises dès le stade proposition, le contenu de la norme au stade projet de travail (WD), au stade projet de comité (CD) et au stade enquête peut tenir compte de ces différences de manière proactive afin d'assurer une sécurité et une efficacité équivalentes pour les femmes et pour les hommes.

Parmi les différences physiques ou physiologiques les plus courantes entre hommes et femmes que les normalisateurs se doivent prendre en compte, figurent notamment :

- la force de préhension
- les dimensions physiques / la masse corporelle
- les hormones
- l'épaisseur de la peau
- l'indice d'adiposité corporelle
- la reconnaissance vocale
- le centre de gravité
- la grossesse
- la reconnaissance faciale
- les différences entre les sexes en termes de vieillissement

Outre les caractéristiques physiques, les normalisateurs doivent également tenir compte des différences entre les femmes et les hommes du fait des rôles et attentes découlant de constructions sociales, telles que :

- la dynamique pouvoir / autorité dans les domaines domestique et public (par ex., qui de l'homme ou de la femme est le plus susceptible d'être perçu comme / d'être la personne décisionnaire, d'être / d'être perçu comme la personne décisionnaire, d'avoir / d'être perçu comme ayant le contrôle, etc.)
- l'environnement de travail (par ex., qui de l'homme ou de la femme est le plus susceptible d'occuper des fonctions subalternes, certaines fonctions sont-elles généralement considérées comme des fonctions typiquement féminines ou masculines, existe-il des disparités entre les sexes en termes de leadership, de promotion, de recrutement, la structure / les conditions de travail permettront-elles aux hommes et aux femmes d'accéder au travail de la même manière, etc.)
- différences comportementales / culturelles (codes vestimentaires, accès à certains services comme les services bancaires / financiers ou à l'éducation, liberté de mouvement, etc.)
- responsabilités sociales (par ex., prise en charge des personnes âgées, prise en charge des enfants, etc.)

Les rôles et les attentes découlant de constructions sociales diffèrent d'un pays, d'une région, d'un groupe socio-économique ou d'un groupe religieux à l'autre. Les normalisateurs doivent s'efforcer d'identifier et de saisir les implications de telles différences entre les sexes, fondées notamment sur la culture ou la géographie, tout en veillant à adopter une perspective pertinente sur le plan mondial en s'appuyant sur l'expertise ou les connaissances nécessaires et / ou en veillant à ce que la composition du comité / groupe soit suffisamment diversifiée.

En tenant compte des questions suivantes et des spécificités susmentionnées, les normalisateurs pourront évaluer l'incidence des différences entre hommes et femmes et déterminer comment traiter ces dernières de manière équitable dans les normes relatives aux produits, processus ou services :

- **Question 1** : Le produit, processus ou service faisant l'objet de travaux de normalisation est-il destiné à être utilisé par des personnes et / ou aura-t-il un impact direct ou indirect sur les personnes ?
- **Question 2** : Le produit, processus ou service faisant l'objet de travaux de normalisation est-il appelé à être associé à une autre norme ?
- **Question 3** : Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 2, cette norme porte-t-elle sur un produit, processus ou service destiné à être utilisé par des personnes ?

Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 1 ou aux questions 2 et 3, la norme concernée a potentiellement des implications sexo-spécifiques.

TROISIÈMEMENT, envisager les possibles implications sexo-spécifiques, tant sur le plan physique que social pour chaque sexe, et déterminer si, pour une norme donnée, ces spécificités exigent :

D'importants efforts pour s'assurer que la norme en cours d'élaboration tient bien compte des questions de genre.

Les différences hommes-femmes potentiellement pertinentes et susceptibles d'avoir une incidence sur la norme en cours d'élaboration sont importantes et exigeront une action concertée pour veiller à ce que les effets de ladite norme soient équitables pour chaque sexe.

Exemples : équipement de protection individuelle, logiciel de reconnaissance vocale

Certains efforts pour s'assurer que la norme en cours d'élaboration tient bien compte des questions de genre.

Il existe certaines différences entre les hommes et les femmes potentiellement pertinentes et susceptibles d'avoir une incidence sur la norme en cours d'élaboration et celles-ci exigeront certains efforts pour veiller à ce que les effets de ladite norme soient équitables pour chaque sexe.

Exemples : sécurité d'une machine, services financiers

Peu d'efforts pour s'assurer que la norme en cours d'élaboration tient bien compte des questions de genre.

Il existe peu de différences entre les hommes et les femmes potentiellement pertinentes et susceptibles d'avoir une incidence sur la norme en cours d'élaboration et celles-ci n'exigeront que peu d'efforts pour veiller à ce que les effets de ladite norme soient équitables pour chaque sexe.

Exemples : équipement de laboratoire, matières plastiques

Il convient d'éviter de fermer les yeux sur les questions de genre, à savoir de ne pas prendre en compte les implications des différences physiques et / ou sociales entre les femmes et les hommes.

QUATRIÈMEMENT, chercher à obtenir et utiliser des données ventilées par sexe

Une grande quantité de « données », au sens général du terme, est utilisée pour l'élaboration des normes. Ces données peuvent se présenter sous la forme de connaissances, de statistiques, d'études, d'illustrations, etc. Les données sont essentielles dans le processus de normalisation, et les normalisateurs doivent être conscients que celles-ci peuvent comporter des lacunes et des biais. Il est donc impératif que les membres du comité aient une bonne compréhension des données sur lesquelles ils s'appuient ainsi que de leurs limites.

Les données ventilées par sexe sont recueillies et présentées séparément pour les femmes et les hommes. Cela permet de déterminer les différences entre femmes et hommes sur divers plans (social, économique, physique, etc.) et constitue l'une des conditions nécessaires à l'obtention de statistiques relatives au genre. Cependant, ce type de statistiques ne se limitent pas aux données ventilées par sexe. Le fait de disposer de données par sexe ne garantit pas, par exemple, que les concepts, définitions et méthodes utilisés pour produire des données sont conçus pour refléter les rôles de chaque sexe, ni les relations et disparités entre hommes et femmes au sein de la société.

En s'appuyant sur les questions suivantes, les normalisateurs pourront évaluer les données dont ils disposent et établir des stratégies pour analyser d'un œil critique les données requises, s'assurer que ces dernières sont utilisées de manière adéquate et veiller aux limites éventuelles qui y sont associées :

- **Question 4** : Existe-t-il suffisamment de données pour la bonne compréhension des différences entre les sexes en ce qui concerne les utilisateurs finaux de la norme en cours d'élaboration ?

- **Question 5 :** Si ce n'est pas le cas, quelles données font défaut et comment le TC / SC / PC / SyC/ WG pourrait avoir accès à ces données ?

Les données ventilées par sexe peuvent nécessiter une ventilation plus poussée : les personnes de sexe féminin ou masculin ne constituent pas des groupes homogènes. Lorsque l'on considère le sexe, il importe également de déterminer s'il convient ou non de prendre en compte d'autres variables. Par exemple, si les hommes sont en moyenne plus grands que les femmes, la taille moyenne des femmes et des hommes varie selon les ethnies. De même, si le taux de tabagisme est en moyenne plus élevé chez les hommes que chez les femmes, il est en revanche plus élevé chez les femmes se trouvant au bas de l'échelle socioéconomique que chez les hommes au statut socioéconomique élevé.⁷ Par conséquent, si l'on néglige certains facteurs pertinents, alors les données ventilées par sexe sont susceptibles d'induire en erreur.

4. Quels sont les éléments à prendre en compte lors de l'utilisation de données ventilées par sexe ?

4.1 Considérations générales

Il convient de noter qu'il peut s'avérer difficile de trouver des données ventilées par sexe. Certaines sources disposent cependant de données ventilées par sexe à l'échelle de la population (Banque mondiale, OCDE, OMS, organismes nationaux de statistique). Les données démographiques sont précieuses car elles donnent une image plus complète de la situation. Toutefois, lorsque les données démographiques ne sont pas disponibles ou ne sont pas suffisamment spécifiques pour les besoins de la norme en cours d'élaboration, il convient d'inclure d'autres sources de données ou de connaissances dans le cadre de ce processus.

Lorsque l'on a recours à des données, notamment des données liées au genre, il convient de garder à l'esprit la question de la qualité des données (en termes de validité comme de fiabilité).⁸ Cette qualité est fonction de la manière dont les données ont été recueillies, évaluées et présentées. La qualité des données a une incidence sur leur facilité d'utilisation. Lorsque l'on s'appuie sur des données dans le cadre de l'élaboration des normes, il convient de tenir compte des éléments suivants :

⁷ Voir notamment : https://www.cdc.gov/pcd/issues/2019/18_0553.htm

⁸ Pour un examen plus approfondi de la qualité des données, voir notamment DAMA-UK (2013), *The six primary dimensions for data quality assessment*, octobre 2013, ou Black, A. & van Nederpelt, P. (2020), *Dimensions of Data Quality* (DDQ), DAMA NL Foundation.

4.2 Validité et qualité du traitement/de l'analyse

Qui a traité et/ou analysé les données et de quelle manière ? Le traitement de ces données a-t-il été effectué en fonction des résultats escomptés ou en toute objectivité ? La question de savoir qui traite et analyse les données peut avoir une incidence non seulement sur leur qualité et leur validité, mais aussi sur la possibilité de tirer des conclusions ou de prendre des décisions justes et objectives à partir de ces données.

4.3 Source

Ce terme fait référence à l'origine des données et à l'organisme qui les a recueillies. Les principaux éléments à prendre en compte sont la manière dont les données ont été recueillies et par quel biais. Si les données proviennent d'une enquête en ligne, cela aura une incidence sur le profil des personnes interrogées, car les répondants doivent avoir accès à l'Internet, et il peut y avoir d'autres caractéristiques qui distinguent le type de personnes répondant à une enquête en ligne (par ex., âge, niveau d'éducation, revenus, etc.). Qui a collecté les données ? Cet organisme est-il considéré comme une partie « neutre » ou pourrait-il être considéré comme « partisan » ? Par exemple, lors d'une élection, les organes de presse et les partis politiques recueillent des données, et il est communément admis que, selon leur source, ces données peuvent être biaisées.

4.4 Validité apparente

Les données mesurent-elles ce qu'elles sont censées mesurer ? En d'autres termes, est-il possible d'affirmer que ce qui est mesuré reflète ce qui est censé être mesuré ? C'est là un aspect fondamental car il est possible de mesurer quelque chose de plusieurs manières. Par exemple, pour évaluer le niveau d'éducation d'une population, il est possible, entre autres, de s'appuyer sur le nombre moyen d'années de scolarité ou sur la proportion de la population ayant suivi un enseignement post-secondaire. Il est donc parfois nécessaire de déterminer quel indicateur il convient d'utiliser, ce qui implique une prise en compte de la question étudiée et de la disponibilité des données.

4.5 Taille de l'échantillon

Celle-ci renvoie au nombre de points de données collectés. Pour déterminer si la taille de l'échantillon est adéquate, il convient de la comparer à la taille de la population concernée. De manière générale, plus la population totale est importante, plus l'échantillon doit être grand. Il est généralement risqué de tirer des conclusions sur la base d'échantillons limités, car ces derniers risquent d'être moins représentatifs de la population dans son ensemble.

4.6 Représentativité de l'échantillon

Outre la question de sa taille, l'échantillon doit également être représentatif de la diversité de la population étudiée. Si la population de référence dont est tiré l'échantillon présente des caractéristiques spécifiques, celles-ci doivent être représentées dans l'échantillon. Par exemple, si la population étudiée varie en fonction de l'âge, il est important de s'assurer que ce facteur est reflété dans l'échantillon.

4.7 Des données toujours d'actualité

Il est essentiel de déterminer la date à laquelle les données ont été recueillies, car cela peut avoir une incidence sur leur utilité. Ainsi, il serait inapproprié de s'appuyer sur des données relatives à l'indice de masse corporelle (IMC) recueillies il y a 50 ans, car les taux d'obésité ont augmenté au fil du temps. De telles données ne seraient ainsi pas représentatives de la réalité actuelle.

4.8 Toute donnée a ses limites

Pour utiliser efficacement les données, il convient de comprendre leurs limites et de s'assurer que les hypothèses ou les lacunes / biais liés à ces données sont identifiés afin de déterminer s'il est possible de s'appuyer sur celles-ci et de quelle manière. Par exemple, si les données ont été recueillies auprès d'un échantillon de jeunes adultes, mais qu'elles sont destinées à être utilisées dans une norme concernant aussi bien les personnes âgées que les jeunes adultes, il faut alors envisager de traiter différemment les écarts en termes d'âge et déterminer s'il convient de s'appuyer sur davantage de données. Toute limitation dans la prise en compte des différences liées à l'âge doit être clairement indiquée, de même que toute stratégie d'atténuation recommandée.

5. Que faire lorsque l'on ne dispose pas de données ventilées par sexe ?

Compte tenu de la spécificité et de la portée limitée de certaines normes, il est fort probable que des données ventilées par sexe ne soient pas disponibles. Dans ce cas, les normalisateurs peuvent envisager les alternatives suivantes :

- Recueillir des données ventilées par sexe

Dans la mesure du possible, la solution idéale serait de recueillir des données ventilées par sexe afin d'étayer les normes.

- Recourir à des données non ventilées par sexe

Si la collecte de données supplémentaires n'est pas envisageable, les normalisateurs peuvent s'appuyer sur les données disponibles en tenant compte de leurs limites. Si ces données ne sont disponibles que pour les hommes, il convient d'examiner en quoi elles seraient différentes pour les femmes (par exemple, si la question porte sur la force physique ou la distance entre des objets qu'une personne doit être en mesure d'atteindre, en quoi cela serait différent pour une personne de sexe féminin). En l'absence de données ventilées par sexe ou de données concernant les femmes, il est fortement recommandé aux comités/groupes de solliciter l'avis d'organismes ou d'individus dotés d'une expertise ou des connaissances pertinentes, voire un vécu en rapport avec le sujet faisant l'objet de travaux de normalisation. Pour ce faire, on peut solliciter la représentation d'organisations féminines pertinentes (par ex., des associations professionnelles, commerciales ou caritatives représentant les femmes et/ou destinées à ces dernières), identifier des universitaires ou des organismes de recherche qui étudient le sujet en se concentrant spécifiquement sur le genre, ou faire appel à une personne spécialisée dans les questions de genre susceptible d'orienter et d'appuyer une analyse plus éclairée des implications potentielles des différences entre les sexes. Lorsque l'on a recours à des données non ventilées par sexe, il est indispensable de saisir et de reconnaître les limites de telles données et de préciser toutes les hypothèses formulées afin que l'utilisateur final puisse prendre des décisions éclairées quant à l'applicabilité de la norme aux femmes et aux hommes.

Formulaire d'évaluation – Normes tenant compte des questions de genre

En complétant ce formulaire, les normalisateurs seront en mesure d'évaluer l'impact potentiel des spécificités de chaque sexe sur les normes nouvelles ou révisées et ainsi d'élaborer des normes tenant compte des questions de genre et répondant de manière équilibrée aux besoins des femmes et des hommes.

Les normalisateurs sont vivement encouragés à compléter ce formulaire et à le joindre aux propositions d'études nouvelles (NP), ainsi qu'à l'actualiser tout au long du processus d'élaboration.

Comité	
Numéro du document	
Titre du document	
Processus (proposition d'étude nouvelle, révision)	

Questionnaire d'évaluation :

1) Le produit, processus ou service faisant l'objet de travaux de normalisation est-il destiné à être utilisé par des personnes et/ou aura-t-il un impact direct ou indirect sur les personnes?	oui	non
2) Le produit, processus ou service faisant l'objet de travaux de normalisation est-il appelé à être associé à une autre norme?	oui	non
3) Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 2, cette norme porte-t-elle sur un produit, processus ou service destiné à être utilisé par des personnes?	oui	non

Si vous avez répondu par l'affirmative à la question 1 ou aux questions 2 et 3, alors la norme concernée a potentiellement des implications sexo-spécifiques.

Veillez décrire les possibles implications sexo-spécifiques, tant sur le plan physique que social pour chaque sexe, comme indiqué dans les Lignes directrices sur les normes tenant compte des questions de genre (GRS)

Sur la base de l'évaluation qui précède, cette norme suppose :

D'importants efforts pour assurer une GRS <i>Les différences hommes-femmes potentiellement pertinentes et susceptibles d'avoir une incidence sur la norme sont importantes et exigeront une action concertée pour veiller à ce que les effets de ladite norme soient équitables pour chaque sexe.</i>	
Certains efforts pour assurer une GRS <i>Il existe certaines différences entre les hommes et les femmes potentiellement pertinentes et susceptibles d'avoir une incidence sur la norme et celles-ci exigeront certains efforts pour veiller à ce que les effets de ladite norme soient équitables pour chaque sexe.</i>	
Peu d'efforts pour assurer une GRS <i>Il existe peu de différences entre les hommes et les femmes potentiellement pertinentes et susceptibles d'avoir une incidence sur la norme et celles-ci n'exigeront que peu d'efforts pour veiller à ce que les effets de ladite norme soient équitables pour chaque sexe.</i>	

Même lorsque l'on considère qu'aucun besoin spécifique n'est associé à la norme en termes de genre, il est préférable de procéder à un examen minutieux et documenté au moyen de ce formulaire avant de se prononcer de façon définitive sur l'opportunité de la prise en compte de la dimension de genre. Il convient en effet d'éviter de fermer les yeux sur les questions de genre, à savoir de négliger et d'ignorer les différences entre les femmes et les hommes et ce qu'elles impliquent s'agissant de cette norme.

Évaluation :

4) Dispose-t-on de suffisamment de données ventilées par sexe à l'appui de la norme ?	oui	non
Si la réponse est non, quelles données font défaut et de quelle manière les membres du comité comptent-ils se procurer ces données pour déterminer les différences entre hommes et femmes ?		



**Commission
électrotechnique
internationale**

Secrétariat de l'IEC
3 rue de Varembé, Case postale 131
1211 Genève 20, Suisse

**Organisation internationale
de normalisation**

Secrétariat central de l'ISO
Chemin de Blandonnet 8
1214 Genève, Suisse